INITIALES DU MAIRE
C.P
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

N° de résolution ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC NOUVELLE-BEAUCE
MUNICIPALITÉ DE FRAMPTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Frampton, tenue le 19 janvier 2026 à 19h30, à la salle municipale, 107, rue Sainte-Anne, Frampton.

Sont présents:

Siège #1 - Agnès Frydecka
Siège #2 - Frédéric Fournier
Siège #3 - Audrey Lambert
Siège #4 - Michel Drouin
Siège #5 - Réal Pouliot
Siège #6 - Véronique Brochu

Est/sont absents:

Tous formant quorum sous la présidence de mairesse Gina Cloutier. Est également présente madame Cindy Paradis, directrice générale et greffière-trésorière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Gina Cloutier déclare ouverte la séance ordinaire et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2026-01-01

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que l'ordre du jour est disponible auprès de l'auditoire;

Il est proposé par monsieur Réal Pouliot et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en laissant le point "Affaires nouvelles" ouvert.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3 - GREFFE
- **3.1** - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2025
- **3.2** - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 décembre 2025 (adoption du budget)
- **3.3** - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 décembre 2025 (adoption règlement taux taxes)
- **3.4** - Adoption du règlement # 2025-08 « Règlement décrétant l'acquisition des lots 4 233 813 et 4 233 814 au cadastre du Québec avec le bâtiment ci-dessus construit pour y aménager un centre communautaire, comportant une dépense et un emprunt de 280 000,00 $ remboursable en 10 ans »

4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- **4.1** - Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer
- **4.2** - Dépôt des formulaires DGE-1038 - Liste des donateurs et rapport de dépenses

Formules d'Affaires CCL 418 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104SPC

INITIALES DU MAIRE

C.P

INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

4.3 - Affichage offre emploi / adjointe à la direction générale et services aux citoyens

5 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

6 - LOISIRS ET CULTURE

7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 - Formation des pompiers 2026-2027

7.2 - Sûreté du Québec / priorités municipales

8 - HYGIÈNE DU MILIEU

9 - TRAVAUX PUBLICS

10 - CORRESPONDANCE

11 - AFFAIRES NOUVELLES

11.1 - Demande de don - Fondation Hôtel-Dieu de Lévis

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - GREFFE

2026-01-02

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2025

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 décembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence, il est proposé par madame Audrey Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2025, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

2026-01-03

3.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 décembre 2025 (adoption du budget)

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 22 décembre dernier (adoption du budget) a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence, il est proposé par monsieur Frédéric Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 décembre 2025 (adoption du budget), tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

2026-01-04

3.3 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 décembre 2025 (adoption règlement taux taxes)

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 22 décembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 décembre 2025, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Formules d'Affaires CCL 418 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104SPC

N° de résolution ou annotation

3.4 - Adoption du règlement # 2025-08 « Règlement décrétant l'acquisition des lots 4 233 813 et 4 233 814 au cadastre du Québec avec le bâtiment ci-dessus construit pour y aménager un centre communautaire, comportant une dépense et un emprunt de 280 000,00 $ remboursable en 10 ans »

2026-01-05

ATTENDU QUE la Municipalité a l'opportunité d'acquérir les lots 4 233 813 et 4 233 814 au cadastre du Québec avec le bâtiment ci-dessus construit situé au 100, rue de la Coopérative, à Frampton, afin d'y aménager un centre communautaire;

ATTENDU QUE la Municipalité a conclu une promesse d'achat-vente conditionnelle pour l'achat de ce site, la condition étant l'adoption et l'approbation du règlement d'emprunt nécessaire pour acquitter le coût d'acquisition et les frais incidents;

ATTENDU QU'il est d'intérêt public de procéder à l'acquisition de cet immeuble à l'aménagement d'un nouveau centre communautaire;

ATTENDU QUE l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement a été dûment donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Agnès Frydecka et résolu à l'unanimité des conseillers,

QUE le règlement # 2025-08 soit et est adopté. La mairesse et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2026-01-06

4.1 - Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

ATTENDU QUE la greffière-trésorière adjointe atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

POUR CES MOTIFS il est proposé par madame Véronique Brochu et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois de décembre 2025 tel que rapportés à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 174 768.38.00 $.
- que le sommaire de paie mensuel d'un montant de 59 969.49 $ soit accepté.

2026-01-07

4.2 - Dépôt des formulaires DGE-1038 - Liste des donateurs et rapport de dépenses

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM) prévoit, à l'article 513.2, l'obligation de déposer devant le conseil municipal le formulaire DGE-1038 intitulé « Liste des donateurs et rapport de dépenses »;

CONSIDÉRANT QUE lesdits formulaires ont été dûment complétés conformément aux exigences de la LERM;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit prendre acte du dépôt de ces formulaires lors d'une séance du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Agnès Frydecka et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal prenne acte du dépôt,

Formules d'Affaires CCL 418 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104SPC

devant le conseil, des formulaires DGE-1038 – Liste des donateurs et rapport de dépenses, conformément à l'article 513.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

N° de résolution ou annotation

4.3 - Affichage offre emploi / adjointe à la direction générale et services aux citoyens

2026-01-08

CONSIDÉRANT QUE le poste d'adjointe administrative sera vacant suite au départ de l'employée qui occupait ce poste;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la continuité et le bon fonctionnement des activités administratives de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'affichage du poste afin de pourvoir celui-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réal Pouliot et résolu unanimement:

- QUE le conseil ratifie l'ouverture du poste d'adjointe à la direction et services aux clients;

- QUE le conseil autorise la directrice générale à entreprendre les démarches de recrutement pour combler ce poste;

- QUE le conseil mandate la directrice générale à procéder à l'embauche de la candidature retenue conformément aux conditions déterminées à la politique salariale.

5 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

6 - LOISIRS ET CULTURE

7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

2026-01-09

7.1 - Formation des pompiers 2026-2027

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en avril 2023, le gouvernement du Québec a établi un nouveau Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise aussi à améliorer la capacité d'intervention des SSI de ces organisations municipales en cas de sinistre, à les aider à se préparer aux éventuelles situations d'urgence et à intervenir rapidement et de manière appropriée lorsque ces événements surviennent, réduisant ainsi leurs conséquences sur la vie, les biens ou l'environnement;

ATTENDU QUE la municipalité de Frampton désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Frampton prévoit la formation de 3 pompiers pour le programme Pompier I et de 3 pompiers pour le programme Pompier II

Formules d'Affaires CCL 418 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104SPC

au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de la Nouvelle-Beauce en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Audrey Lambert et appuyé par monsieur Frédéric Fournier et résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC à la MRC de la Nouvelle-Beauce.

2026-01-10

7.2 - Sûreté du Québec / priorités municipales

CONSIDÉRANT QU'à chaque année, la Sûreté du Québec demande aux municipalités d'établir des priorités municipales pour l'année en cours;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Frampton demande à la Sûreté du Québec de mettre les priorités suivantes pour l'année 2026, à savoir:

- Vigilance limite de vitesse aux endroits suivants:

- Entrée du village (route 112) et coin du 2e rang;

- Entrée du village (route 275 Nord près du garage municipal);

- Coin route Brennan et route 216;

- Coin route 112 et route 275;

- Entrée du village via la route 275 en provenance de St-Odilon;

- Surveillance de la vitesse sur les heures d'entrée et de fin des classes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Drouin et résolu unanimement que la Municipalité de Frampton demande à la Sûreté du Québec d'établir les priorités municipales pour l'année 2026 telles que mentionnées plus haut;

8 - HYGIÈNE DU MILIEU

9 - TRAVAUX PUBLICS

10 - CORRESPONDANCE

- Correspondance de Cobaric pour adresser les félicitations au nouveau conseil et présentation de l'organisme de bassin versant Cobaric;

- Correspondance de la FQM pour adresser les félicitations au nouveau conseil et présentation de l'organisme;

11 - AFFAIRES NOUVELLES

2026-01-11

11.1 - Demande de don - Fondation Hôtel-Dieu de Lévis

CONSIDÉRANT QU'une demande de soutien financier a été adressée à la Municipalité de Frampton par la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis le 18 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la demande de don est pour contribuer à la réalisation de projets prioritaires pour l'hôpital;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 960.1, les crédits nécessaires sont disponibles à cette fin;

Formules d'Affaires CCL 418 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104SPC

INITIALES DU MAIRE

C.P.

INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Agnès Frydecka et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un montant de 500,00$ à la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis et d'en imputer le compte 02-130-00-970-00.

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 36 et s'est terminée à 19 h 40.

2026-01-12

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 40, il est proposé par madame Agnès Frydecka et résolu, de lever la séance.

« Je, Gina Cloutier, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Gina Cloutier
Mairesse

Cindy Paradis
Directrice générale et greffière-trésorière

Formules d'Affaires CCL 418 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104SPC